



A t'il le droit de taper ma fille ?

Par **doudou97**, le **26/05/2011** à **17:36**

Bonjour,

J'avais la garde de ma fille ce week end et elle a dit à ma compagne que son beau père l'avait frappé "tapé" une fois alors qu'elle jouait avec sa mère et que tout ce que sa mère a trouvé à lui donner comme explication "c'est pour ton bien".

Pas la peine de vous dire que ça me met hors de moi. Que dois je faire ?

Je ne veux surtout pas que ça ne se reproduise et a t'il le droit de taper ma fille ?

Parce que moi je ne le consens pas du tout.

Puis je emmener ma fille porter plainte ?

Merci

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **22:01**

Personne n'a le droit de violenter un enfant. Encore faut-il que ce soient des violences. Votre fille a des marques de coups ?

Par **doudou97**, le **26/05/2011** à **22:25**

Ma copine n'a pas regardé si elle avait des marques. En plus nous l'avons qu'un week end

sur deux donc je ne sais pas depuis quand ça c'est passé.

Ma fille ne voulait pas me le dire parce qu'elle savait que je me serais fâché.

Moi je ne veux pas qu'il touche de nouveau à ma fille. Que puis-je faire ?

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **23:58**

Allez voir un avocat.

Un père qui accuse le nouveau mari de la mère de violences sur son enfant sans la moindre preuve, c'est toujours litigieux (dénonciation calomnieuse par jalousie), il faut avoir des éléments solides et bien présenter la chose

Par **doudou97**, le **27/05/2011** à **14:15**

d'accord, si c'est le mieux à faire.

Merci de votre aide.